PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Préfète de police déléguée

La préfète déléguée

Marseille, le 1er septembre 2025

Bureau Sécurité Routière
Observatoire départemental de sécurité routière

PC/N° 30783

Monsieur,

Vous attirez mon attention sur des problèmes d'insécurité routière sur la bretelle d'accès à l'autoroute A55 en direction du nord, au niveau du boulevard de Dunkerque à Marseille.

Or, ce site a déjà été identifié par mes services et est inscrit dans un vaste programme de déploiement de radars urbains.

La mise en œuvre de ce dispositif a pris du retard. D'une part, la phase d'expérimentation des radars urbains a dû être prolongée, les 3 radars urbains implantés dans les Bouches-du Rhône ont, à ce titre, été mis en service le 16 janvier 2024. D'autre part, la première phase d'implantation n'est pas achevée, plusieurs visites sur site seront réalisées en septembre 2025 pour compléter les études de faisabilité.

Je vous informe toutefois que la bretelle d'accès à l'autoroute A55 demeure inscrite dans la deuxième phase du programme d'implantation des radars urbains et espère que sa réalisation s'opérera dans des perspectives rapides.

Par ailleurs, je donne instruction aux forces de l'ordre de renforcer les actions de contrôle routier dans ce secteur.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet,
La préfète de police déléguée

Corinne Simon

Monsieur Patrice Langer
Président du CIQ Arenc-Vilette
7, rue Chamson
13003 Marseille